



COMMUNE
DE
PARBAYSE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 4 avril 2023

Nombre de Conseillers

en exercice : 11

Présents : 9

Pouvoirs : 2

Votants : 11

Le 4 avril 2023 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de **PARBAYSE**, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sur la convocation de M. Nicolas LAPUYADE, Maire, affichée le 30 mars 2023 et transmise par voie électronique le même jour, et sous la présidence de ce dernier.

PRESENT(E)S : M. LAPUYADE Nicolas, Maire, M. BESINAU Mathieu, M. PINCK Mickaël, M. LIBSIG Olivier, Adjoints, M. PRUDENCE Nicolas, M. BULHOES Kévin, M. LOPEZ Jean-Marc, Mme ROCK Clémentine, Mme OUKABLI Hayate.

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : Mme LACASSAGNE Laurie (pouvoir à M. LOPEZ Jean-Marc), Mme PAPA Muriel (pouvoir à M. LOPEZ Jean-Marc)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BULHOES Kévin

N°DL040423-01 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil municipal :

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le SGC de Mourenx-Orthez visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Adopté à l'unanimité.

Fait à PARBAYSE, le 04/04/2023

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Nicolas LAPUYADE

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 06/04/23

Mise en ligne sur le site internet le 06/04/23